



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale du Futsal - Section Compétitions

(Visioconférence)

Réunion du : Mercredi 22 avril 2026
à : 10h00

Président de séance : M. COUCHOUX

Membres : MMES. BLOT - GUERRA BORGES - MM. BASSON - DELBEKE

Représentants : MM. BETTREMIEUX (COMEX) - BOURGOIS (DA) - DELFORGE (BELFA) - MOREL (DTN)

Excusés : MM. BECRET (CFDN) - BLONDY - SABANI (Représentant des clubs nationaux)

Assistent : MM. COUDRAY - NESPOUX (DCN)

En préambule, la Commission adresse tous ses vœux de rétablissement à Jean-Marie BECRET.

1. COUPES NATIONALES FUTSAL

La Commission,

Prend connaissance de la liste des équipes qualifiées à l'issue des quarts de finale des compétitions suivantes qui se sont déroulées le week-end du 04 avril 2026 :

- Coupe Nationale Futsal - Trophée Michel Muffat-Joly
- Coupe Nationale Féminine Futsal
- Coupe Nationale U18 Futsal

Par ailleurs, compte tenu des tirages réalisés le mercredi 18 mars 2026, prend connaissance de la programmation des demi-finales comme suit :

Coupe Nationale Futsal - Trophée Michel Muffat-Joly le samedi 25 avril 2026 :

- Match n°1 : Orléans Futsal / Nantes Métropole Futsal
- Match n°2 : Toulon Métropole Futsal / Etoile Lavalloise FC

Coupe Nationale U18 Futsal, le samedi 25 avril 2026 :

- Match n°1: FC Mons-en-Baroeul / Sporting Futsal Besançon

- Match n°2: Mouvoux Futsal Club / Futsal Picasso

Coupe Nationale Féminine Futsal, le samedi 09 mai 2026 :

- Match n°1: Toulouse Futsal Club / US Saint-Vit

- Match n°2: Sporting Club Paris / Herculès Futsal Club

Demande de remboursement de l'AS Rennes Futsal

La Commission,

Considérant le mail du club de l'AS Rennes Futsal demandant un remboursement des frais engagés pour son déplacement à Toulouse prévu le 04 avril 2026 dans le cadre des quarts de Finale de la Coupe Nationale Féminine Futsal face au Toulouse Futsal Club,

Considérant que le match de Coupe Nationale Féminine Futsal Toulouse Futsal Club / AS Rennes Futsal du samedi 04 avril 2026 a été inversé en date du 30 mars 2026,

Considérant que le club de l'AS Rennes Futsal a joint à sa demande les justificatifs de frais engagés pour un déplacement prévu initialement à Toulouse d'un montant de 980,52 euros TTC, frais non modifiables et non remboursables,

Considérant par ailleurs que l'inversion d'un match ne saurait modifier les règles établies pour les éventuels remboursements de frais de déplacement des clubs,

Considérant que les différents aléas pouvant intervenir dans le déroulement d'une compétition, comme l'inversion d'un match, une prise en charge totale ou partielle par la FFF des frais engagés par un club (en fonction des montants établis en début de saison) ne peut être envisagée qu'à la suite d'un déplacement effectif de l'équipe visiteuse,

Considérant enfin que compte tenu des modalités de prise en charge rappelées précédemment et afin d'éviter toute déconvenue liée à un événement inattendu, les clubs ont toujours été invités à faire preuve de prudence avec l'achat de billets modifiables et/ou remboursables, aussi bien pour les frais d'hébergement que de déplacement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande du club de l'AS Rennes Futsal.

2. CHAMPIONNATS DE FRANCE D1 & D2 FUTSAL

La Commission fait le point sur les procédures en cours au niveau des différentes Commissions de la FFF.

3. CHAMPIONNATS NATIONAUX FEMININ FUTSAL ET U19 FUTSAL

La Commission fait un dernier point sur les propositions de modifications règlementaires dans le cadre de la création des nouveaux Championnats Nationaux Féminin Futsal et U19 Futsal pour la saison 2026/2027 qui seront soumises à la validation des instances fédérales.

4. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

La Commission fait le point sur les propositions de modifications réglementaires sur les compétitions nationales Futsal pour la saison 2026/2027 qui seront soumises à la validation des instances fédérales.

5. POINTS DIVERS

Ballons Championnats de France Futsal - saison 2026/2027

La Commission prend note que les ballons pour les Championnats de France de D1 Futsal et de D2 Futsal pour la saison 2026/2027 (40/club en D1 ; 20/club en D2) seront de la marque Nike, équipementier et partenaire de la FFF.

Amendes clubs

La Commission,

Inflige une amende aux clubs suivants :

Club	N° Affil.	Champ.	Match	Date	Motif	Montant
Etoile Lavalloise FC	852483	D1	Etoile Lavalloise FC / Toulon MF	21/03/2026	Non saisie de la Feuille de Recette	35 €
FC Kingersheim	503962	D1	FC Kingersheim / Montpellier MF	21/03/2026	Non saisie de la Feuille de Recette	35 €
Nantes MF	582328	D1	Nantes MF / Etoile Lavalloise FC	28/03/2026	Non saisie de la Feuille de Recette	35 €
Etoile Lavalloise FC	852483	D1	Etoile Lavalloise FC / FC Kingersheim	11/04/2026	Non saisie de la Feuille de Recette	35 €

Cette amende sera directement débitée sur le compte fédéral du club.

La prochaine réunion est fixée le mardi 09 juin 2026 à 10h00 en présentiel

Le Président
P. COUCHOUX

La Secrétaire de séance
M. GUERRA BORGES